

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.930
12 juin 2003

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT TRENTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 12 juin 2003, à 10 h 15

Président: M. Yaakov LEVY (Israël)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 930^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai ce matin les orateurs suivants sur ma liste: l'Ambassadrice Amina Mohamed du Kenya, pour une déclaration générale; M. Kjetil Paulsen de la Norvège pour une intervention sur les armes légères; l'Ambassadeur Mike Smith de l'Australie pour une intervention sur les armes de destruction massive et le terrorisme; l'Ambassadeur David Broucher du Royaume-Uni pour une intervention sur la vérification du désarmement et M. Marcelo Valle Fonrouge de l'Argentine pour une déclaration générale.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Mohamed du Kenya.

M^{me} MOHAMED (Kenya) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes conscients du fait que vous avez accédé à la présidence dans un moment difficile. La Conférence se trouve dans une quasi-impasse depuis cinq ans. Les questions en jeu sont extrêmement complexes. Il s'est avéré jusqu'ici impossible de les résoudre au sein de cette instance. Nous ne sommes donc pas trop ambitieux et ne nourrissons pas d'illusions sur la tâche qui vous incombe, mais nous gardons l'esprit ouvert.

Vos capacités diplomatiques et votre pragmatisme sont notoires au sein des cercles diplomatiques de Genève. Nous sommes donc sûrs, étant donné votre expérience, que la Conférence du désarmement est en de bonnes mains. Soyez sûrs du soutien sans réserve et de la coopération de ma délégation.

Comme chacun sait, la Conférence du désarmement n'a pas réussi au cours des cinq dernières années à se mettre d'accord sur un programme de travail, et ce depuis cinq ans. Au cours de cette période, plusieurs initiatives ont été présentées. Beaucoup de ces initiatives étaient intéressantes, mais aucune n'a suscité un consensus. Vos prédécesseurs ont eux aussi travaillé d'arrache-pied pour tenter de sortir de l'impasse. Malheureusement, leurs efforts ont eu peu de résultats.

Je tiens à réaffirmer l'inquiétude de ma délégation face à l'impasse dans laquelle reste la Conférence. Ma délégation et d'autres ont à différentes occasions appelé chacun des membres à faire preuve de souplesse dans le but de surmonter les difficultés et d'aller de l'avant. C'est pour cette raison que j'aimerais réitérer notre soutien à l'initiative la plus récente, à savoir la proposition des cinq ambassadeurs. La proposition traite les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence de manière relativement équilibrée. Il s'agit d'une initiative intergroupes, ce qui représente donc une nouvelle manière, plus créative, de coopérer au sein de cette instance. Elle comporte un élément de cette souplesse à laquelle nous tenons, et, puisque les cinq ambassadeurs eux-mêmes ont manifesté leur volonté de prendre en compte les commentaires et les propositions qu'ils attendent des membres de la Conférence et qui, nous l'espérons, permettront d'améliorer encore l'initiative, nous espérons que ceux qui n'en sont pas satisfaits feront des propositions précises. Ma délégation espère que vous poursuivrez vos consultations sur cette proposition, dans le but de parvenir à un consensus.

(M^{me} Mohamed, Kenya)

La semaine dernière, j'ai noté avec grand intérêt la déclaration de l'Ambassadeur de la France, M. de la Fortelle, particulièrement le paragraphe concernant l'adoption des cinq textes visant à améliorer la sécurité internationale et le paragraphe qui évoque la volonté du G-8, dans le cadre du Plan d'action pour l'Afrique, de renforcer la coopération dans les domaines du déminage et des armes légères, ainsi que la promotion de la sécurité.

La question des armes légères revêt un intérêt particulier pour ma délégation, car le Kenya fait partie du groupe créé conjointement par la France et la Suisse, sur le marquage et la traçabilité des armes légères. La question du déminage elle aussi est d'une extrême importance pour le Kenya et les pays de ma région. Le Kenya traite très activement les questions de prolifération des armes légères dans la corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, ainsi que celle du déminage. Comme vous le savez certainement, nous accueillerons l'année prochaine la première conférence d'examen portant sur ce sujet.

Ma délégation attend avec impatience les efforts que feront les États membres du G-8 pour passer des paroles aux actes.

En conclusion, nous soutenons la participation de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement. Comme d'autres, nous croyons que cela contribuera à renforcer nos travaux. Nous vous prions de continuer dans ce sens en vous appuyant sur les progrès obtenus par votre prédécesseur, l'Ambassadrice Mary Whelan, de l'Irlande, qui a entamé des discussions sur ce sujet. Nous sommes prêts, pour notre part, à apporter notre contribution à cet égard.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'aimerais remercier l'Ambassadrice du Kenya de son intervention pertinente et de ses paroles particulièrement aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à M. Paulsen, de la Norvège.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, ma délégation prenant la parole pour la première fois sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette délicate fonction. Ma délégation est prête à vous soutenir dans tous vos efforts visant à faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Pour y arriver, vous devrez employer tous vos excellents talents diplomatiques et peut-être même plus.

J'aimerais à cette occasion informer la Conférence de l'initiative des Pays-Bas et de la Norvège visant à renforcer davantage la coopération internationale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères.

Des experts de 27 gouvernements de l'ONU, d'organisations régionales et d'institutions de recherche se sont réunis à Oslo, du 22 au 24 avril de cette année, à l'invitation des Gouvernements des Pays-Bas et de la Norvège pour discuter des mesures qui permettraient un contrôle effectif du courtage des armes légères. L'objectif de la Conférence d'Oslo était donc d'appuyer l'un des éléments essentiels du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

(M. Paulsen, Norvège)

Les discussions d'Oslo ont été riches et approfondies. Tout en reconnaissant la légitimité du rôle des courtiers dans le cadre du commerce licite des armes, on a noté que le courtage illicite constituait un problème grave parce que certains détournaient les armes légères vers les circuits commerciaux illicites et échappaient aux contrôles des États et aux embargos sur les armes décidés par le Conseil de sécurité. On a également souligné qu'il fallait arriver à une conception commune des facteurs essentiels d'un contrôle effectif du courtage, tout en conservant la souplesse voulue, afin de s'adapter aux diverses situations, contextes juridiques et traditions nationaux.

La Conférence a examiné des éléments possibles d'un règlement type sur le courtage des armes légères, en s'appuyant sur l'échange d'informations et de données d'expérience aux niveaux national et régional ainsi que sur ce qui s'avère être les meilleures pratiques. Certaines des questions à examiner plus en profondeur sont, par exemple, celles de savoir comment intégrer le contrôle du courtage des armes dans des systèmes plus larges de contrôle des transferts d'armes au niveau national, comment réglementer les principales activités du courtage des armes et comment faciliter un accès approprié aux informations sur les courtiers et les ventes d'armes faisant appel à des intermédiaires, de manière à empêcher les activités illicites.

La Conférence a également examiné des questions essentielles, telles que la délivrance d'autorisations de courtage d'armes légères, l'enregistrement, l'utilisation finale et la documentation, la juridiction extraterritoriale, la criminalisation, les sanctions et leur application.

La nécessité de renforcer la coopération internationale pour contrôler le courtage des armes légères a été soulignée, particulièrement dans des domaines tels que l'harmonisation des procédures de contrôle du courtage, le respect des obligations et l'application de la loi.

La création de points nationaux de contact sur le courtage des armes légères a été considérée comme un moyen important d'encourager une coopération internationale efficace. Beaucoup de participants à la Conférence d'Oslo ont également appelé à la création de mécanismes internationaux et régionaux d'échange d'informations. Des mécanismes internationaux tels que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes devraient être davantage utilisés.

La nécessité de nouvelles mesures visant à renforcer la coopération internationale pour prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères apparaît clairement. La Norvège et les Pays-Bas ont l'intention de suggérer un examen du problème, y compris en organisant une rencontre en marge de la première Réunion biennale sur l'application du Programme d'action qui doit se tenir cet été à New York.

Ce programme d'action des Nations Unies a déjà montré son utilité. La question des armes légères a été soulevée au sein de toutes les grandes institutions internationales, telles que l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil de sécurité, des institutions régionales, et enfin, mais ce n'est pas la moins importante, le G-8.

Nous reconnaissons tous l'extrême importance de l'examen des questions relatives aux armes nucléaires et aux armes de destruction massive. Néanmoins, la plupart des conflits armés

(M. Paulsen, Norvège)

se déroulent depuis la fin de la guerre froide presque exclusivement avec des armes légères. À l'instar des mines terrestres, ces armes causent chaque jour d'immenses souffrances partout dans le monde. Le stock mondial de quelque 500 millions d'armes légères continue à croître. Les trafiquants de drogue, les terroristes et les armées rebelles ont accès à ces armes grâce au commerce illicite.

L'examen de ce problème n'est pas seulement une obligation dans le domaine du désarmement. Il s'agit également d'une obligation humanitaire et d'un impératif politique, si nous voulons parvenir à une paix et à une sécurité durables.

Je félicite l'Ambassadrice Inoguchi pour ses infatigables efforts visant à garantir une issue positive de la Conférence qui aura lieu à New York. Elle peut compter sur le total soutien de la délégation norvégienne.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Norvège de sa déclaration sur une initiative de première importance, ainsi que de ses paroles aimables adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Mike Smith, de l'Australie.

M. SMITH (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais vous féliciter et vous souhaiter un plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Soyez assuré de la totale coopération de ma délégation pour faire avancer les travaux de la Conférence au cours de votre mandat.

Je prends brièvement la parole aujourd'hui pour vous rendre compte de la première réunion du Forum régional de l'ANASE consacré à la gestion des conséquences d'un attentat terroriste qui mettrait en jeu des armes chimiques, biologiques ou radiologiques. Cet atelier, organisé conjointement par l'Australie et Singapour, a eu lieu du 3 au 5 juin 2003 à Darwin. Il découle d'une initiative lancée par le Ministre australien des affaires étrangères, M. Alexander Downer, à la réunion ministérielle du Forum régional de l'ANASE qui s'est tenue en juillet de l'année dernière, dans le cadre d'une série de nouvelles mesures antiterroristes.

L'atelier s'est attaché à déterminer les stratégies de coopération pratique à appliquer en cas d'attaque terroriste mettant en jeu des armes chimiques, biologiques ou radioactives et a réuni des experts des interventions dans les situations d'urgence, de la protection civile et du maintien de l'ordre ainsi que des fonctionnaires des Ministères des affaires étrangères et de la défense des 18 pays suivants: Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam. L'Organisation des Nations Unies et le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes étaient également représentés.

La réunion a entendu le Vice-Gouverneur de Bali qui s'est exprimé sur le processus de redressement après l'attentat terroriste du 12 octobre 2002 et a assisté à une démonstration par l'hôpital de Darwin de la façon dont il avait géré une évacuation médicale à grande échelle.

L'atelier a posé les bases pour un dialogue permanent au niveau régional et pour des mesures pratiques de coopération régionale dans des domaines d'intervention clefs.

(M. Smith, Australie)

Les capacités régionales de recherche et de secours en zone urbaine, la gestion des effondrements des structures et les moyens de réagir à des attentats mettant en jeu des armes biologiques, chimiques ou radiologiques ont notamment été mentionnés. Parmi ces moyens figuraient les compétences spécialisées, les structures médicales, la décontamination et les enquêtes médico-légales.

Une synthèse des coprésidents présentant les résultats sera soumise aux ministres à la réunion annuelle ministérielle du Forum régional de l'ANASE qui se tiendra le 18 juin à Phnom Penh.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de l'Australie de sa déclaration très opportune sur un sujet qui nous concerne tous, ainsi que pour ses paroles aimables adressées à la présidence. Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur David Broucher.

M. BROUCHER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Permettez-moi, Monsieur le Président, de commencer par vous dire que nous sommes heureux de voir Israël accéder pour la première fois à la présidence de la Conférence du désarmement. Certes, je n'envie pas votre tâche qui consiste à tenter d'avancer sur les problèmes avec lesquels la Conférence se débat depuis des années, mais je puis vous assurer que vos efforts pour progresser et mieux utiliser cette instance seront soutenus par ma délégation.

Vous avez encouragé les délégations à ne pas manquer l'occasion qu'offrent les séances plénières de faire des déclarations pertinentes sur les questions inscrites à notre ordre du jour. J'en profite donc pour rendre compte des travaux relatifs au désarmement nucléaire entrepris par le Royaume-Uni. Cela pourrait intéresser en particulier ceux de nos collègues qui n'ont pas été en mesure d'assister à la deuxième session, tenue récemment du Comité préparatoire de la prochaine conférence chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération.

À de nombreuses occasions, le Royaume-Uni a exprimé son attachement à l'objectif ultime commun qu'est l'élimination de toutes les armes nucléaires. Lors de la Conférence d'examen de 2000, nous avons recensé trois domaines concernant les mesures de limitation des armements nucléaires et la réalisation de cet objectif. Il s'agit de la capacité à vérifier, premièrement que les États ne procèdent pas à des essais d'armes nucléaires; deuxièmement qu'ils ne produisent pas de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires; et, troisièmement qu'ils ont réduit le nombre de leurs ogives nucléaires, les ont démantelées et ont éliminé comme il convient les matières fissiles qu'elles contenaient.

Le Royaume-Uni attache beaucoup d'importance à ces trois types de vérification. La première vérification devrait être faite au moyen du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et la deuxième au moyen d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Bien que hélas aucun de ces textes ne soit appelé à entrer en vigueur dans un avenir proche, nous partons du principe que le moratoire sur les essais continuera à être observé et nous exhortons ceux qui ne l'ont pas fait à s'associer au moratoire sur la production afin que celui-ci devienne universel.

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)

En ce qui concerne le troisième aspect, le Royaume-Uni a mené des travaux sur la vérification de futurs arrangements visant à réduire et finalement éliminer les stocks d'armes nucléaires. Le programme a jusqu'ici porté sur l'authentification des ogives nucléaires et de leurs composants. Nous nous sommes demandés s'il serait possible de vérifier la présence d'ogives nucléaires sur un site sans révéler d'informations sensibles sur leur conception en violation du Traité sur la non-prolifération. Les études montrent que la détection externe de matières fissiles et d'ogives est possible. Un accès à proximité des objets est souvent nécessaire, mais le nombre d'ogives à l'intérieur d'un conteneur peut être évalué de manière externe. Il s'agit là d'une bonne nouvelle, car cela signifie que la vérification est possible. Cependant, il convient de prendre soin d'éviter de fournir des données qui permettraient de copier une technologie en recourant à la rétroingénierie.

Le Royaume-Uni examine également d'autres aspects de la vérification. Notre but est d'acquérir les connaissances nécessaires à la vérification de tout accord international sur le retrait et le démantèlement d'ogives nucléaires, ainsi que sur l'élimination des surplus de matières fissiles. Nos travaux vont se poursuivre et nous avons l'intention de rédiger un rapport intermédiaire que nous communiquerons aux délégations de la Conférence en 2004. Dans l'intervalle, je demande que le document établi par mon pays à ce sujet soit distribué en tant que document officiel de la Conférence.

Je suis bien conscient que les travaux du Royaume-Uni en matière de vérification du désarmement nucléaire sont très en avance sur ceux de la Conférence du désarmement. Si nous avons poursuivi les travaux commencés en 1998 sur un éventuel traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles, nous aurions pu passer à cette étape suivante essentielle. Ce n'est pas par manque de volonté que nous sommes dans une situation de blocage. À ce propos, j'aimerais particulièrement rendre hommage aux cinq anciens présidents pour leur travail acharné. Le Royaume-Uni n'a pas l'intention de proposer des modifications de leur proposition. Hélas, je ne pense pas accéder un jour à la présidence de la Conférence du désarmement, mais j'ose penser que d'autres personnes qui ont déjà assumé la présidence ou qui l'assumeront ultérieurement, continueront de donner à la Conférence conseils, inspiration et soutien, à l'instar des Ambassadeurs Dembri, Vega, Lint, Salander et Reyes.

Pour terminer, je suis convaincu que la Conférence du désarmement parviendra à se mettre d'accord sur un programme de travail. En effet, la plupart d'entre nous ont depuis de nombreuses années des idées claires sur ce que ce programme doit contenir. Nous ne devons pas renoncer à agir en faveur d'un consensus sous le seul prétexte que cela s'avère difficile. Ce n'est pas à Genève que se trouve la clef pour parvenir à un accord, mais un tel accord ne sera possible que si quelqu'un donne ici même l'impulsion nécessaire. Le Royaume-Uni ne peut diriger ces travaux, mais nous promettons notre soutien à quiconque sera en mesure de le faire. Ce dont nous avons besoin, à présent, c'est d'un processus nouveau.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je vous remercie Monsieur l'Ambassadeur, de votre exposé très complet et très opportun qui, comme vous l'avez noté dans le deuxième paragraphe, fait suite à la proposition invitant les délégations à s'exprimer sur les questions inscrites à notre ordre du jour. Je continue d'encourager les délégations à prendre la parole dans les semaines à venir pour traiter des questions telles que celles qui ont été abordées aujourd'hui et la semaine dernière. J'ai à présent le plaisir de donner la parole à M. Marcelo Valle Fonrouge, représentant de l'Argentine.

M. VALLE FONROUGE (Argentine) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi avant toute chose de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et de vous exprimer notre satisfaction pour la manière dont vous conduisez nos réunions. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour aborder le sujet des mines antipersonnel.

Avant hier, le 10 juin 2003, l'Argentine et l'Organisation des États américains ont signé, à Santiago du Chili, dans le cadre de la trente-troisième Assemblée générale de l'Organisation, un accord de coopération et d'assistance technique pour l'exécution d'un projet de destruction des mines antipersonnel stockées dans les dépôts de munitions des forces armées de notre pays. L'entrée en vigueur de cet accord et l'aide de l'Organisation des États américains et du Canada permettront à l'Argentine de s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention d'Ottawa dans les délais fixés, à savoir, mars 2004.

Dans son article 4, la Convention dispose que chaque État partie s'engage à détruire tous les stocks de mines antipersonnel dont il est propriétaire ou détenteur ou à veiller à leur destruction, au plus tard quatre ans après l'entrée en vigueur de ladite Convention pour cet État partie. Selon la Convention, la République argentine doit élaborer un plan de destruction de ses stocks de mines antipersonnel avant le 1^{er} mars 2004. À l'occasion de la signature de l'accord susmentionné, le Ministre argentin des affaires étrangères, M. Rafael Bielsa, a lancé un appel à la coopération internationale, afin de mobiliser des ressources et d'offrir une assistance technique pour que les États aillent de l'avant dans la destruction de leurs stocks de mines antipersonnel. Il a en outre réaffirmé la volonté du Gouvernement argentin de poursuivre son action en faveur de la sécurité, du renforcement de la confiance, de la limitation des armements, de la transparence et du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Argentine d'avoir abordé un sujet très important. Je le remercie aussi de ses paroles aimables adressées à la présidence.

Une délégation désire-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui.

Notre prochaine séance se tiendra le jeudi 19 juin 2003 à 10 heures, dans cette même salle.

La séance est levée à 10 h 45.
